

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERULT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **1 – Finances – Animaux errants – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour les animaux errants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>FORFAIT</b>	<b>TARIFS</b>	<b>TARIFS MAJORES</b>
<b>PREMIÈRE INTERVENTION.....</b>	<b>51,00 €</b>	<b>102,00 €</b>
<b>FORFAIT DEMI JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE (Récupération de l'animal avant 13 H)</b>	<b>11,00 €</b>	<b>22,00 €</b>
<b>FORFAIT PAR JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE AU DELÀ DES</b>	<b>20,00 €</b>	<b>40,00 €</b>

24H.....		
<b>FORFAIT POUR TRANSFERT DE L'ANIMAL A LA SPA.....</b>	<b>64,00 €</b>	

Les tarifs majorés s'appliquent pour les interventions des dimanches, jours fériés et celles de nuit (entre 19 heures et 7 heures le matin).

Tous frais engagés par la collectivité concernant la prise en charge de l'animal seront refacturés en totalité soit au propriétaire de l'animal, soit auprès de la collectivité demandeuse, qui pourra, elle-même refacturer au propriétaire connu de l'animal.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **2 – Finances – Journal d'information municipale – Récupération de la publicité – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour la récupération de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>Références</b>	<b>Montant H.T.</b>
N° 1 – encart de 40 mm X 100 mm	220,00 €
N° 2 – encart de 85 mm X 100 mm	375,00 €

#### **Dégressivité du tarif :**

Une minoration de 10% est prévue pour 5 parutions dans l'année.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>3 – Finances – Location des emplacements du dernier niveau du parking du château – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>
---

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour la location des emplacements du dernier niveau du parking du Château à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Location forfaitaire annuelle.....102,00 €  
(pour une location inférieure à 6 mois, le tarif appliqué sera celui du semestre soit 51,00 €)
- Caution clé magnétique.....19,00 €
- Caution télécommande .....41,00 €

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

#### **4 – Finances – Location de jardins familiaux – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour la location des jardins familiaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Location petit jardin (100 m<sup>2</sup>).....24,00 €
- Location grand jardin (200 m<sup>2</sup>) .....37,00 €
- Caution .....25,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET



<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **5 – Finances – Droits de place – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

#### **Droits de place**

**Démonstrateurs et posticheurs** :.....10,00 € le mètre linéaire  
Avec un forfait de perception minimum de 3 ml soit 30 € minimum

#### **Commerçants non sédentaires fixes ou passagers :**

▪..... Paiement à la journée :  
.....1,30 € le mètre linéaire

- Abonnement annuel.....  
37.60 € le mètre linéaire (paiement au trimestre)

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **6 – Finances – Droits de stationnement – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation des trottoirs ou voies publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

#### **DROITS DE STATIONNEMENT**

##### **□ Champ de Foire (Parc des Expositions)**

- cirques – par jour de représentation	90,00 €
surface ≤ 500 m <sup>2</sup>	155,00 €
de 501 à 1 000 m <sup>2</sup>	370,00 €
de 1 001 à 2 000 m <sup>2</sup>	50,00 €

- cirques – par jour de stationnement (sans représentation)	
---	--

Installations foraines :

- manèges, y compris caravanes et camions <i>le m<sup>2</sup> par jour</i>	1.10 €
---	--------

Abords spectacles

-par véhicule commercial et par manifestation (galettes, saucisses)	34,00 €
--	---------

**Centre-Ville**

Installations, manèges :

-manèges, y compris caravanes et camions, <i>le m<sup>2</sup> par jour</i>	0,15 €
---	--------

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **7 - Finances – Occupation des trottoirs, de la voie publique – Tarifs 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Par délibérations respectives des 25 juin 2020, 17 décembre 2020 et 27 mai 2021, le Conseil a accordé la gratuité des droits d'occupation des trottoirs et de la voie publique sur les années 2020 et 2021 afin de tenir compte du contexte particulier de la crise sanitaire.

Il convient désormais de déterminer les tarifs pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir les tarifs 2022 sur la base de ceux initialement prévus pour 2020. Il est rappelé à titre indicatif que la recette annuelle prévisionnelle habituelle est d'environ 11 000 € comprenant les droits des terrasses découvertes et des terrasses couvertes et fermées.

Les droits d'occupation des trottoirs s'établiront donc ainsi pour 2022 :

## OCCUPATION DES TROTTOIRS

- surface découverte et non fermée occupée par des tables mobiles pour terrasses de café, restaurants, débits, y compris chaises et bacs à fleurs ou arbustes devant accompagner les tables de café, de restaurants, débits, sur le domaine public, . le mètre carré par an	14,00 €
- surface pour établissements identiques, et autres commerces mais couverte et fermée . le mètre carré par an	35,00 €

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. MOTTAIS.

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **8 – Finances – Intervention des services techniques – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs liés aux interventions des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Tarif horaire, intervention des services techniques .....31.00 € (TVA non applicable)

A titre d'information, ce tarif est appliqué :

- pour les prestations réalisées en régie
- pour les interventions lors de location de salles (salle polyvalente, théâtre...) pour des partenaires de la collectivité
- pour la facturation de sinistres pour lesquels les services techniques sont intervenus
- pour la facturation des heures effectuées par les services techniques pour le compte de Mayenne Communauté, du CCAS et autres.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET



<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **9 – Finances – Maison des familles de Brossolette – Tarifs de location au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour la location de diverses salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

##### **Particuliers**

Location week-end

- période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre ..... 60,00 €

- période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril ..... 69,00 €

- caution demandée pour réservation ..... 185,00 €

##### **Association loi 1901**

- la ½ journée.....12,00 €

##### **Organismes consulaires – institutions**

- la ½ journée.....23,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **10 – Finances – Location de salles – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour la location de diverses salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

#### **CHÂTELIERS**

#### **□ Salle du Centre Aéré des Châteliers réfectoire (180 personnes assises maximum)**

Location salle :

	<b>Mayenne (habitants de Mayenne)</b>	<b>Hors Mayenne (particuliers, CE ou entreprises hors Mayenne)</b>
Salle du Centre Aéré (salle + cuisine + bar + tables / chaises)	332 €	488 €

Tarif ½ journée ou tarif sur la ou les journées suivantes	166 €	244 €
Chauffage en fonction de la météo (forfait à la location)	59 €	59 €
Association loi 1901 dont le siège social est sur Mayenne		
- 1ère et 2ème occupations week-end compris	Gratuité	
- 3ème occupation (sans chauffage) / jour	112 €	
- 3ème occupation (avec chauffage) / jour	171 €	
Association loi 1901 hors siège social à Mayenne		
- 1ère occupation et suivante sans chauffage / jour	112 €	
- 1ère occupation et suivante avec chauffage / jour	171 €	
Comité d'entreprise et/ou entreprises (dont le siège social est à Mayenne)		
- occupation sans chauffage / jour	112 €	
- occupation avec chauffage / jour	171 €	

□ **Les 2 salles restaurées du bâtiment rénové en pierres**

	<b>Mayenne (particuliers, CE ou entreprises de Mayenne)</b>	<b>Hors Mayenne (particuliers, CE ou entreprises hors Mayenne)</b>
Cuisine du bâtiment en pierre (forfait à la réservation)	114 €	167 €
□ <u>Tarif appliqué pendant la période sans chauffage :</u>	154 €	224 €
Grande salle à l'étage (70 personnes maximum) ½ tarif pour location ½ journée ou la ou les journées suivantes	77 €	112 €
Petite salle du rez-de-chaussée (35 personnes maximum)	80 €	114 €
½ tarif pour location ½ journée ou la ou les journées suivantes	40 €	57 €
□ <u>Tarif appliqué pendant la période avec chauffage :</u>	186 €	262 €
Grande salle à l'étage (70 personnes maximum) ½ tarif pour location ½ journée ou la ou les journées suivantes	93 €	131 €
Petite salle du rez-de-chaussée (35 personnes maximum)	94 €	126 €
½ tarif pour location ½ journée ou la ou les journées suivantes	47 €	63 €

Aucune des salles aux Châteliers n'est équipée en vaisselle.

La réservation du préau/barbecue est soumise à l'utilisation d'au moins une des trois salles des

Châteliers. Le préau/barbecue est alors mis à disposition gratuitement.

### **ANCIEN HÔTEL DE VILLE - PALAIS DE LA BARRE DUCALE (salle n°1 et n°2 – place de Hercé)**

Par jour du 01/01/22 au 30/03/22 et du 01/10/22 au 31/12/22 comprenant le chauffage

Tarif journée .....62 €

Tarif ½ journée .....31 €

Par jour du 01/04/22 au 30/09/22 sans le chauffage

Tarif journée .....36 €

Tarif ½ journée .....18 €

Tarifs spécifiques

Association loi 1901 dont le siège social est sur Mayenne :

. 1ère occupation ..... Gratuité

. 2ème occupation..... Gratuité

Comités d'Entreprise et Syndicats..... Gratuité

### **GRIMALDI (84, place des Halles)**

Location par jour

- salle n°1 (40 personnes maximum) ..... 132 €

- salles n°2 et n°3 (20 à 30 personnes maximum) ..... 90 €

Location par ½ journée ou soirée

- salle n°1 (40 personnes maximum) ..... 66 €

- salles n°2 et n°3 (20 à 30 personnes maximum)..... 45 €

Tarifs spécifiques

Association loi 1901 dont le siège social est sur Mayenne :

. 1ère occupation ..... Gratuité

. 2ème occupation..... Gratuité

Comités d'Entreprise et Syndicats..... Gratuité

### **THÉÂTRE (245 places assises)**

Tarifs pour les associations hors département, CE et Entreprises hors Ville de Mayenne :

Location du théâtre (1<sup>er</sup> jour) ..... 696 €

Location du théâtre à la ½ journée ou journée supplémentaire..... 348 €

Forfait chauffage.....59 €

Tarifs pour les associations loi de 1901 dont le siège social est à Mayenne :

- les 2 premières réservations..... Gratuité

- 3ème réservation et plus.....112 €

- 3ème réservation et plus avec chauffage.....171 €

CE et Entreprises dont le siège social est à Mayenne

Location du théâtre sans chauffage ..... 112 €

Location du théâtre avec chauffage ..... 171 €

### **LA VISITATION**

Chapelle de la Visitation

Tarifs pour les associations hors département, CE et Entreprises hors Ville de Mayenne

- Location par jour ..... 150 €

Tarifs spécifiques

Association loi 1901 dont le siège social est sur Mayenne :

. 1ère occupation ..... Gratuité

. 2ème occupation..... Gratuité

Réfectoire de la Visitation (Utilisateur ou association dont le siège social est hors Mayenne)

- Location par ½ journée ou soirée ..... 30 €

Salle de Yoga (Utilisateur ou association dont le siège social est hors Mayenne)

- Location par heure..... 16 €

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Conseillers présents ou représentés	33	
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPA ZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>11 – Finances – Salle polyvalente et SAS – Tarifs de location au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>
---

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour la location de la salle Polyvalente et du SAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>TARIF GÉNÉRAL par jour</b>
<b><u>FORFAIT de base</u></b> : bar, scène, loges, piste de danse, cuisine, accès sonorisation	1 100 € TTC

#### **CAS PARTICULIERS :**

<input type="checkbox"/> Particuliers, entreprises ou associations dont le siège social est hors Mayenne	Forfait de base + chauffage suivant consommation en m <sup>3</sup> + intervention services techniques (31 € de l'heure par agent)
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 dont le siège est sur la Ville de MAYENNE	Gratuité pour les 2 premières occupations  A partir de la 3ème occupation : 370 € TTC + chauffage suivant consommation
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 départementale dont l'activité porte sur MAYENNE	
<input type="checkbox"/> Comité d'Entreprise et Entreprises sur la Ville de MAYENNE	370 € TTC + chauffage suivant consommation en m <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/> Spectacles – Manifestations commerciales ou artisanales	1100 € TTC + chauffage suivant consommation en m <sup>3</sup> + intervention services techniques (31 € de l'heure par agent)

<b>SAS</b>	TARIF GÉNÉRAL MAYENNE (Particuliers, CE et Entreprises) par jour	TARIF GÉNÉRAL HORS MAYENNE (Particuliers, CE et Entreprises dont le siège social est hors Mayenne) par jour
. Salle (avec la cuisine & le bar) . Tarif ½ journée et tarif pour la journée suivante . Chauffage (forfait)	264 € TTC 132 € TTC 59 € TTC	388 € TTC 194 € TTC 59 € TTC

### **CAS PARTICULIERS :**

<input type="checkbox"/> Particuliers (Mayenne ou hors Mayenne) ou Entreprises ou Associations dont le siège social est hors Mayenne	Forfait de base + chauffage + intervention services techniques (31 € de l'heure par agent)
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 dont le siège est sur la Ville de MAYENNE	Gratuité pour les 2 premières occupations  A partir de la 3ème occupation : 88 € TTC + chauffage
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 départementale dont l'activité porte sur MAYENNE	



<input type="checkbox"/> Comité d'Entreprise et Entreprise sur la Ville de MAYENNE	88 € TTC + chauffage
--	----------------------

**CHAISES ET TABLES**

- chaise bois à l'unité..... 0,50 €
- table pliable à l'unité ..... 3,50 €
- table ronde à l'unité..... 6,00 €

**MOQUETTE**

- location, le m<sup>2</sup> (1) ..... 0,50 €

**GRADINS**

- location des gradins mobiles des salles de sports (1) ..... 170,00 €

**BARRIÈRES**

- location de 10 barrières à tout utilisateur étranger à la Ville de Mayenne (1) 20,00 €

**PODIUM et autres**

- location podium 35 m<sup>2</sup> (1)..... 250,00 €
- grille d'expo à l'unité ..... 5,00 €
- praticable SAMIA 2mX1m (1) .... 30,00 €
- gradins coque bleue (500 places)..... 500,00 €
- pupitre par jour..... 200,00 €
- pro-tentes ..... 100,00 €

(1) hors heures de main d'œuvre pour transport, montage et démontage, facturées au tarif horaire « intervention des services techniques ».

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjointes ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>12 – Finances – Location de matériels – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>
--

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location de matériels à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- location de la **nacelle élévatrice** aux entreprises avec chauffeur,  
en dehors des heures d'utilisation par les services municipaux, l'heure .. 62,00 €
- mise à disposition de la **balayeuse** de la Ville avec chauffeur, l'heure 86,00 €
- mise à disposition d'un **camion** de la Ville, l'heure (sans chauffeur) ..... 14,00 €
- mise à disposition d'une **tondeuse tractée** de la Ville, l'heure (sans chauffeur) 7,00 €
- mise à disposition d'un **fourgon** de la Ville, l'heure (sans chauffeur) ..... 11,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Conseillers présents ou représentés	33	
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **13 – Finances – Cimetière (gestion patrimoniale) – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de cimetière applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022:

#### ■ **CONCESSIONS**

- 15 ans	1 m <sup>2</sup>	58,00 €
	2 m <sup>2</sup>	119,00 €
Renouvellement caveau 15 ans	2 m <sup>2</sup> 53	154,00 €
Renouvellement caveau 15 ans	4 m <sup>2</sup> 60	281,00 €
- 30 ans	1 m <sup>2</sup>	128,00 €
	2 m <sup>2</sup>	279,00 €
	2 m <sup>2</sup> 53	326,00 €
	4 m <sup>2</sup> 60	595,00 €

- 50 ans	1 m <sup>2</sup>	342,00 €
	2 m <sup>2</sup>	678,00 €
	2 m <sup>2</sup> 53	859,00 €
	4 m <sup>2</sup> 60	1 560,00 €

Il n'est plus accordé de concessions perpétuelles (Conseil Municipal du 12 février 1969)  
 Pour le renouvellement des concessions anciennes de dimension différente de celles prévues précédemment, sera appliqué le tarif le plus proche au prorata de la superficie réelle et arrondi à l'euro le plus proche.

**CAVEAU D'OCCASION**

1 place	402,00 €
2 places	517,00 €
3 places	689,00 €
Caveau double	1033,00 €

**CAVEAU PROVISOIRE**

Droits d'admission et de sortie d'un cercueil (2 jours)	29,00 €
Occupation du caveau par jour supplémentaire	3,00 €

**INHUMATIONS**

- creusement de fosse pour adulte (terrain commun ou concédé)	147,00 €
- creusement de fosse pour enfant (de moins de 7 ans)	70,00 €

**EXHUMATIONS**

- adulte	124,00 €
- enfant	82,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
 Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **14 – Finances – Columbarium – Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du columbarium à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022:

#### **CAVURNES**

- 15 ans ..... 532,00 €
- 30 ans ..... 796,00 €
- renouvellement 15 ans..... 213,00 €
- renouvellement 30 ans..... 441,00 €

**PLAQUE ET GRAVURE ESPACE CINÉRAIRE.....110,00 €**

**DALLE DE RECOUVREMENT (Théâtre 1).....280,00 €**

**DALLE ROSE DE CLARETE .....290,00 €**

□ **DALLE DE RECOUVREMENT (Théâtre extension.....157,00 €**

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>15 - Finances – PODELIHA – Construction de 5 logements sociaux CLOS DE LA BAUDRAIRIE - Demande de garantie bancaire</b>
--

#### **Mme FOURNIER expose :**

Par courrier en date du 10 novembre dernier, la SA d'HLM PODELIHA nous a sollicité pour accorder une garantie bancaire à 50% (à parité avec le Conseil Départemental) sur un prêt qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 5 logements sociaux situés CLOS DE LA BAUDRAIRIE.

Les caractéristiques du prêt n°127768 constitué de 4 lignes sont les suivantes :

<b>Caractéristiques</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLUS FONCIER</b>	<b>PLA I</b>	<b>PLA I FONCIER</b>
Montant	327 000 €	100 000 €	83 000 €	20 000 €
Quotité à garantir	163 500 €	50 000 €	41 500 €	10 000 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans



Taux	Livret A +0,60%	Livret A -0,20%
Révisabilité	Double limitée	
Echéance	Annuelle	

Le Conseil est informé que les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales sont soumises à trois ratios prudentiels codifiés par l'article L 2252-1 du CGCT, mais que ceux-ci ne s'appliquent pas en matière de garantie d'emprunt accordées pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux (article L2252-2 du CGCT) ni pour les organismes d'intérêt général visés aux articles 200 et 238bis du code général des impôts.

Aussi, il vous est demandé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 530 000 € d'une part souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°127768 constitué de 4 lignes du prêt sus visé. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 265 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Il est précisé que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Ainsi, le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, accorde la garantie bancaire de la Ville sur la convention de prêt n°127768 contractée par la SA d'HLM PODELIHA pour un montant de 265 000 € aux conditions sus visées.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>16 - Finances – Budget Principal – Exercice 2021– Décision modificative n°5</b>
--

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il est proposé de procéder à un cinquième et dernier ajustement budgétaire sur l'exercice 2021 consistant en des opérations d'ordre ayant essentiellement pour objet la comptabilisation des travaux en régie. L'objectif étant de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année pour des travaux effectués par les agents communaux et ayant un caractère d'investissement.

Pour cette année 2021, le montant des travaux en régie s'élève à 264 537,94 € et se répartissent par chantier comme suit :

	OPERATIONS	MONTANT FOURNITURES	MONTANT MAIN D'ŒUVRE	COÛT TOTAL OPERATION
Bâtiment	LES CHATELIERS - plomberie pour accessibilité	1 775,86 €	4 157,40 €	5 933,26 €
	Salle GAMBETTA - Eclairage salle de danse / Aménagement couloir / Aménagement vestiaires	18 452,17 €	33 910,80 €	52 362,97 €
	LA VISITATION - agencement menuiserie resto du cœur / Aménagement kitchenette logement	4 447,94 €	11 491,80 €	15 939,74 €
	EX CIO - Réaménagement bâtiment	7 242,60 €	9 090,00 €	16 332,60 €
	Bâtiment CROIX ROUGE - Agencement portes et fenêtres	3 225,06 €	14 712,00 €	17 937,06 €
	MAIRIE - Bureaux urbanisme / bureaux maison France Service / sécurisation des accès	2 539,45 €	5 355,00 €	7 894,45 €
Voirie	Accès IME -primaire P. ELUARD	398,64 €	1 875,00 €	2 273,64 €
	Aménagement abords - salle Jean COLLET	7 810,08 €	23 565,00 €	31 375,08 €
	Aménagement vélodrome	6 712,81 €	14 122,50 €	20 835,31 €
	Mobilité douce- Bvd de l'Europe et Jean Jaurès	4 771,06 €	1 890,00 €	6 661,06 €
Espaces verts	Abris pour animaux bassin d'orage	1 732,07 €	2 565,00 €	4 297,07 €
	Aménagement rue de Fauconnier	12 713,57 €	21 045,00 €	33 758,57 €
	Aménagement route de Parigné	1 018,63 €	3 480,00 €	4 498,63 €
	Aménagement rue du Prieuré de Berne	14 620,29 €	24 555,00 €	39 175,29 €
	Barrières pivotantes parc des loisirs	898,21 €	4 365,00 €	5 263,21 €
		<b>88 358,44 €</b>	<b>176 179,50 €</b>	<b>264 537,94 €</b>

Au titre de la section de fonctionnement, cette décision modificative prévoit l'inscription d'un crédit complémentaire de 115 000 € au crédit ouvert au budget primitif de 150 000 € pour le montant des travaux en régie :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 :</b>					
Chap.	Fonc.	Nature	Libellé opération	DÉPENSES	RECETTES
042	01	722	Travaux en régie		115 000,00 €
023	01	23	Virement à la section d'investissement	115 000,00 €	
			<b>TOTAL DM n°5</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>
			Pour mémoire BP 2021 + DM	22 812 835,57 €	22 812 835,57 €
			<b>TOTAL APRES DM n°5</b>	<b>22 927 835,57 €</b>	<b>22 927 835,57 €</b>

Au titre de la section d'investissement, il s'agit de comptabiliser également les travaux en régie.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 :</b>					
Chap.	Fonc.	Nature	Libellé opération	DÉPENSES	RECETTES
040	01	2313	Travaux en régie	115 000,00 €	
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		115 000,00 €
			<b>TOTAL DM n°5</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>
			Pour mémoire BP 2021 + DM	11 885 738,08 €	11 885 738,08 €
			<b>TOTAL APRES DM n°5</b>	<b>12 000 738,08 €</b>	<b>12 000 738,08 €</b>

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°5 de l'exercice en cours intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrites comptablement dans le document annexé, et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre,

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	115 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>	<b>115 000 €</b>	<b>115 000 €</b>	<b>115 000 €</b>

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, adopte la décision modificative n°5 à l'exercice 2021 du budget principal telle qu'elle est présentée et annexée.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>17 - Finances – Budget Annexe des Pompes Funèbres – Exercice 2021– Décision modificative n°4</b>
---

#### **Mme FOURNIER expose :**

Le budget annexe des Pompes Funèbres 2021 a été adopté par délibération du 8 avril dernier, puis ajusté à trois reprises les 24 juin, 14 octobre et 18 novembre derniers.

Cette DM n°4 a pour objet de compléter de 300 € le crédit ouvert pour 900 € au chapitre 66 afin de couvrir les intérêts de la dette. L'équilibre de la section vous est proposé en réduisant le crédit de dépenses des sous traitances aux familles.

<b>SECTION D'EXPLOITATION:</b>				
<b>Chap.</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé opération</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
66	66111	Intérêts des emprunts	300,00	
011	604	Sous traitance aux familles	-300,00	
		<b>TOTAL DM n°4</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		Pour mémoire BP 2021 + DM	1 178 500,00 €	1 178 500,00 €
		<b>TOTAL APRES DM n°4</b>	<b>1 178 500,00 €</b>	<b>1 178 500,00 €</b>

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°4 de l'exercice en cours intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrites comptablement dans le document annexé, et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau des chapitres pour la section d'exploitation :

	<b>Section d'exploitation</b>	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0€</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, adopte la décision modificative n°4 à l'exercice 2021 du budget annexe des Pompes Funèbres telle qu'elle est présentée et annexée.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERULT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>18 - Finances – Exercice 2021 – Reprise de subvention de 2018 - Régularisation par opération d'ordre non budgétaire</b>
--

#### **Mme FOURNIER expose :**

A la demande du comptable, il est demandé votre autorisation pour permettre au comptable de corriger la reprise au compte de résultat d'une subvention obtenue en 2003 en annulant la reprise opérée en 2018 pour 143 €, par opération non budgétaire par débit du compte 1068 et crédit du compte 13918.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le comptable à corriger la reprise effectuée en 2018 d'une subvention portant le numéro d'inventaire ST03-01 par opération non budgétaire pour 143 € comme précisé ci-dessus.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERULT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>19 - Finances – Avenant N°2 à la convention de reversement de fiscalité entre la Ville de Mayenne et la Commune de Parigné sur Braye à compter de l'exercice 2021</b>
--

#### **Mme FOURNIER expose :**

Par arrêté du 16 décembre 1983, le Préfet a fixé la modification des limites territoriales entre les Communes de Mayenne et Parigné sur Braye.

Cette décision a engendré la cession de plus de 11 ha de la zone industrielle des Perrouins par la Commune de Parigné au profit de la Ville de Mayenne.

En conséquence, une convention entre les deux Communes conclue le 22 novembre 1983 prévoit que la Ville reverse annuellement à la Commune de Parigné, à durée illimitée, 40% des taxes suivantes :

- Taxe professionnelle ou de tout autre impôt qui pourrait s'y substituer
- Taxe foncière bâtie et non bâtie
- Taxe habitation

concernant les industriels ou artisans implantés dans la zone touchée par le changement des limites ainsi que ceux qui pourront s'y installer ultérieurement.



Suite à l'instauration de la taxe professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2002 par la Communauté de Communes du Pays de Mayenne, un avenant N°1 à la convention a été conclue en décembre 2002. En effet, les dispositions contenues dans la convention au sujet du reversement de la taxe professionnelle n'étaient plus applicables du fait que la Ville de Mayenne ne perçoit plus de taxe professionnelle à partir de 2002.

L'avenant N°1 stipule donc que la Ville de Mayenne ne procédera plus au reversement de taxe professionnelle à compter de 2002.

Pour autant, la Commune de Parigné continue, depuis 2002, à percevoir, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, chaque année l'équivalent de la taxe professionnelle de 2001 soit 37 350 €. L'attribution de compensation de la Ville de Mayenne est donc minorée chaque année de cette somme afin de permettre une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la Commune de Parigné.

Il est nécessaire d'envisager un avenant N°2 à cette convention en raison des 2 réformes fiscales mises en œuvre en 2021 qui contrarient l'application des dispositions contenues dans la convention pour le reversement de 40% de la taxe foncière sur le bâti.

En premier lieu, il convient de neutraliser l'impact de la réforme visant à réduire de 50% les bases d'imposition de taxe foncière sur le bâti d'un établissement industriel situé rue du Tramway afin de ne pas pénaliser la commune de Parigné.

En vue de conserver l'équilibre budgétaire initial, il est proposé de retenir comme référence la base d'imposition de taxe foncière sur le bâti avant réforme de 2020.

En second lieu, il convient de neutraliser également l'impact de la réforme ayant supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par la récupération de la part de la TFB du Département pour la Ville de Mayenne.

Afin de ne pas pénaliser la Ville de Mayenne qui, sans le présent avenant, aurait remboursé des cotisations calculées avec un taux de 39.48% au lieu de 19.62%, il est proposé de fixer comme référence, pour le calcul du reversement, le taux de TFB de la Ville de Mayenne avant réforme de 2020 soit 19.62%.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée :**

- **valide les dispositions contenues dans l'avenant N°2 à la convention conclue avec la Commune de Parigné sur Braye qui prend effet dès l'exercice 2021**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant N°2.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>20 - Finances – Avenant N° 3 à la convention de mise à disposition de locaux par la Ville de Mayenne à Mayenne Communauté à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>
---

#### **Mme FOURNIER expose :**

La convention actuelle de mise à disposition des locaux entre la Ville et Mayenne Communauté a été conclue à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

L'avenant N°1 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a pris notamment en compte la création de nouveaux locaux mutualisés en 2018 entre le service prestations de MC et les services voirie et propreté de la Ville ainsi que la mise en place de la gestion unifiée ayant un impact sur les locaux du RAM.

L'avenant N°2 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019 apporte quelques modifications à l'article 1 relatif à la mise à disposition à titre onéreux de locaux par la Ville à Mayenne Communauté. Il s'agit essentiellement de changements à la Maison du travail et à la maison Bertrand avec la prise en compte des bureaux occupés par La Sauvegarde.

Il est rappelé que la convention initiale et ses avenants abordent différents types de mise à disposition :

- mise à disposition à titre onéreux des locaux utilisés par des services de la Communauté ou des associations subventionnées par celle-ci avec des loyers différenciés selon l'occupation.
- mise à disposition à titre gratuit par la Ville à Mayenne Communauté, des locaux occupés par le service déchets étant donné que la Communauté a versé à la Ville une participation aux travaux d'investissement pour les services déchets et espaces verts.  
En outre, Mayenne Communauté ne contribue pas aux charges de fonctionnement des locaux du fait qu'elle ait cédé à la Ville le terrain d'implantation des locaux à titre gratuit.
- mise à disposition à titre gratuit par la Ville à Mayenne Communauté des locaux occupés par le RAM à la maison de la petite enfance étant donné que la Communauté a versé à la Ville un fonds de concours pour les travaux.  
Par ailleurs, Mayenne Communauté rembourse à la Ville les charges de fonctionnement.
- mise à disposition à titre gratuit par la Ville à Mayenne Communauté de 3 bureaux de l'hôtel de Ville et de Communauté occupés par le service finances du fait que la Communauté a versé à la Ville un fonds de concours pour les travaux d'aménagement des bureaux.
- conditions de remboursement des charges d'électricité par la Communauté à la Ville suite au transfert de la compétence « musée du château de Mayenne » en raison d'un compteur commun avec le Théâtre.
- mise à disposition par la Ville à Mayenne Communauté, des locaux occupés par le service prestations. Ceci intervient dans le cadre de la mutualisation des services prestations de MC et des services voirie et propreté de la Ville sur le même site à Mayenne.  
Cette mise à disposition des locaux du service prestations se fait à titre gratuit dans la mesure où Mayenne Communauté a versé un fonds de concours à la Ville pour la réalisation des travaux.  
En outre, Mayenne Communauté rembourse chaque année à la Ville une partie des charges de fonctionnement des locaux.

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé de la proroger jusqu'au 31 décembre 2026 par avenant N°3.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée :**

- **approuve l'avenant N°3 à la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville et Mayenne Communauté à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022**
- **autorise Monsieur Le Maire à le signer.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>21 - Finances - Avenant N°3 à la convention de mise à disposition de moyens matériels et logistiques entre la Ville de Mayenne et Mayenne Communauté prenant effet au 1er janvier 2022</b>
---

#### **Mme FOURNIER expose :**

Il existe une mutualisation importante entre la Ville de Mayenne et Mayenne Communauté qui est régie dans des conventions relatives à :

- \* une mutualisation du personnel avec la convention de gestion unifiée du personnel ayant pris effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- \* une mise à disposition de locaux de la Ville
- \* une mise à disposition de moyens matériels et logistiques

Cette dernière convention de mise à disposition de moyens matériels et logistiques conclue entre la Ville de Mayenne et Mayenne Communauté a pris effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2021.

Un avenant N°1 a été conclu à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour prendre en compte notamment les effets de la convention de gestion unifiée du personnel sur des modalités de calcul d'une partie de cette convention.

Un avenant N°2 a été conclu à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2018 afin de prendre en compte de nouveaux évènements.

La convention de mise à disposition de moyens et les 2 avenants comportent les rubriques suivantes :

- 1) Moyens mis à disposition par la Ville à MC :
  - matériels informatiques, logiciels et maintenance
  - photocopies
  - contrat de collecte du courrier
  - fournitures administratives
  - fournitures du « magasin »
  - carburants
  - repas et autres prestations du restaurant municipal
- 2) Moyens mis à disposition par MC à la Ville : vêtements de travail.
- 3) Dépenses dans le cadre de la mutualisation des services.

La convention arrivant à terme le 31 décembre 2021, il est proposé de proroger la durée jusqu'au 31 décembre 2026 dans le cadre d'un avenant N°3.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée :**

- **approuve cet avenant N°3 à la convention de mise à disposition de moyens matériels et logistiques**
- **autorise Monsieur Le Maire à le signer.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	32	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	32	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoint ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, M. DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. GUERALT donne pouvoir à Mme LEFOULON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPA ZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>22 - Finances – Exercice 2021 – Association Le son de vie – Subvention exceptionnelle</b>
--

#### **Mme FOURNIER expose :**

Par courrier en date du 28/11/2021, l'association LE SON DE VIE a sollicité le soutien de la Ville dans le cadre de l'organisation du trail « la galère de Noël » le 18 décembre prochain.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée (M. TRIDON n'ayant pas pris part au vote), accorde une subvention exceptionnelle de 500 € considérant l'action de l'association pour l'animation de la Ville.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **23 - Création du Boost Sport Ville de Mayenne**

#### **M. LE SCORNET expose :**

La commission des Sports réunie le 24 août, a fait la proposition de créer une aide, « le Boost Sport Ville de Mayenne », à la prise de licence pour soutenir les associations sportives dans la reprise.  
Cette proposition a été validée et communiquée auprès des associations sportives et du grand public.

La mise en œuvre de ce dispositif est la suivante :

- A destination de tous les jeunes mayennais scolarisés en école élémentaire, ne bénéficiant pas de la prime Pass Sport de l'état.
- L'objectif est de venir compléter l'offre existante et de viser les publics ne bénéficiant pas déjà d'une aide.
- Les associations seront chargées de gérer les inscriptions au Boost Sport de la ville de Mayenne. La ville de Mayenne versera ensuite une subvention à l'association en fonction du nombre de jeunes licenciés de leur club pouvant bénéficier du dispositif.

Trois mois après la reprise, les associations sportives nous ont fait remonter les dossiers qu'ils ont pris en charge, ils ont été vérifiés, et il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations sportives de la Ville de Mayenne :

	<b>Nombres de dossiers</b>	<b>Montant</b>
ALTERNATIVES GYM	16	800,00 €
AM BADMINTON	1	50,00 €
CAM ATHLETISME	25	1 250,00 €
CAM BASKET	1	50,00 €
CAM TENNIS DE TABLE	2	100,00 €
CAM TIR A L'ARC	1	50,00 €
COB	4	200,00 €
DAUPHINS	6	300,00 €
ECM	6	300,00 €
ETINCELLE MAYENNE	2	100,00 €
FAMILLES RURALES ARON	0	0,00 €
FIGHT CONTACT MIX DEFENSE	2	100,00 €
FULL CONTACT	1	50,00 €
JUDO CLUB	17	850,00 €
MAY'N HAND	1	50,00 €
MAY'ROC	7	350,00 €
STADE MAYENNAIS	9	450,00 €
TENNIS CLUB	7	350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>5 400,00 €</b>

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement des subventions aux associations citées ci-dessus dans le cadre du Boost Sport Ville de Mayenne.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET



<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	31	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	31	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, Mmes ES SAYEH, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. BONNET, Mme RONDEAU

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **24 – Tarifs des installations sportives au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### **M. LE SCORNET expose :**

Chaque année, les tarifs des installations sportives de la ville sont revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier.

Il est proposé une revalorisation de l'ordre de 2 %, avec arrondi à 5 centimes.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, valide ces nouveaux tarifs pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.***

Complexe	Salle	Tarif selon utilisateur				
		<i>Etablissements scolaires Mayennais</i>	<i>Associations mayennaises Associations scolaires Mayennaises et Départementales USEP, UNSS, UGSEL</i>	<i>Associations hors commune Ligues, comités, fédérations Organismes privés</i>		
Stade Municipal	Terrain de foot	Gratuit pour les écoles primaires et maternelles de la commune Application des tarifs prévus selon les conventions passées respectivement avec le Conseil Départemental de la Mayenne pour les collèges et le Conseil Régional des Pays de La Loire pour les lycées.	Gratuit	13,25 €		
	Terrain de rugby			13,25 €		
	Piste d'athlétisme			13,25 €		
	Terrain stabilisé			13,25 €		
	Tour Chrono			5,30 €		
Terrains extérieurs	Stabilisé Robert Buron					13,25 €
	Terrain du plan d'eau					13,25 €
	Vélodrome					13,25 €
	Terrain du vélodrome					13,25 €
Gymnase Gambetta	Halle sport-co					14,30 €
	Salle de danse					9,60 €
	Dojo					9,60 €
Complexe Jules Ferry	Salle N°1					14,30 €
	Salle N°2					14,30 €
	Salle de musculation					9,60 €
	S.A.E.					9,60 €
	Pan d'escalade					9,60 €
Gymnase Robert Buron	Halle sport-co					14,30 €
Salle Jean Collet	Gymnase					14,30 €
Salle Marcel Fauque	Grande salle					9,60 €
	Petite salle					9,60 €
Salle Lucie Aubrac	Dojo					9,60 €
	Salle de musculation					9,60 €
	Espace motricité			9,60 €		
Salle de pétanque	Ensemble des terrains			9,60 €		

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	31	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	31	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERULT, DELENTE, Mmes ES SAYEH, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

M. BONNET, Mme RONDEAU

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **25 – Mise à disposition des équipements sportifs pour les lycées – Modification des tarifs – Signature des conventions**

#### **M. LE SCORNET expose :**

Par délibération en date du 25 septembre 1997, le Conseil Municipal avait autorisé la signature de conventions avec les collèges et les lycées pour la mise à disposition d'installations sportives et avait entériné les participations établies par ces deux collectivités.

Le Conseil Régional vient de nous informer du montant des dotations applicables pour l'année 2022 et de la nécessité de signer avec les lycées les conventions d'utilisation des équipements sportifs pour l'année 2022.

Les nouveaux tarifs horaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont les suivants :

- Grande salle – tarif de base ..... 9 €20/heure  
(plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40 m x 20 m)

supplément pour chauffage (toute l'année)..... 2,55 € /heure  
supplément pour gardiennage ..... 6,41 € /heure

Est gardiennée une installation couverte disposant d'un accueil permanent et d'un personnel d'entretien permanent

- Petite salle ou salle spécialisée..... 5,56€ /heure
- Installations extérieures ou de plein air ..... 10,69 €/heure  
(ceci concerne toutes les activités en extérieur)
- Installations spéciales ..... 24,60 €/heure  
(après accord de la commission permanente du Conseil Régional)

Il est précisé que ces tarifs seront également applicables pour la convention signée entre la Ville de Mayenne, l'Association Mayennaise de Badminton et le LEP Léonard de Vinci pour la mise à disposition de sa salle pour les activités du club de badminton.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée :**

- **entérine ces nouveaux tarifs,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAIZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **26 - Sports – Projet de rénovation de la salle Robert Buron - Sollicitation des subventions DETR et DSIL 2022**

#### **M. LE SCORNET expose :**

**VU** la délibération de Mayenne Communauté en date du 4 avril 2019 relative à l'appel à projet départemental 2019-2021 « Soutien de projets de rénovation et d'extension d'équipements sportifs utilisés par les collégiens, dans le cadre d'enveloppes territoriales par bassin de vie des collégiens » et répartissant l'enveloppe allouée au territoire entre les communes de Lassay et Mayenne.

**VU** la délibération du conseil municipal de la Ville de Mayenne du 25 avril 2019 validant le projet de rénovation des salles de sport et la actant la sollicitation de l'aide du conseil départemental.

**VU** l'arrêté du 08 juillet 2021 notifiant l'aide du Conseil départemental relative au dispositif d'aides en faveur des équipements sportifs utilisés par les collégiens pour la période 2019-2021.

**VU** le programme d'aide du Conseil Régional dans le cadre du dispositif de "soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics"

**VU** la circulaire n0 6231/SG en date du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des Contrats de Relance de Transition Énergétique : CRTE.

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 autorisant la signature du CRTE en date du 2 juillet 2021 et la fiche A 27 02 « Salle de sport R BURON ».

**VU** l'appel à projet commun de l'état en date du 7 octobre 2021 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)- année 2022.

**VU** les articles L.2334-32 à L.2334-39, L.2334-42 et R.2334-19 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Considérant** que la Ville de Mayenne a engagé en 2019 un diagnostic sur l'ensemble de ses équipements sportifs

**Considérant** que le département de la Mayenne a proposé d'accompagner les communes qui souhaitent engager des travaux de rénovation, d'amélioration de l'accessibilité et des performances énergétiques, ce pour les équipements recevant des collégiens

**Considérant** que la collectivité a proposé un plan de rénovation et de financement sur 4 ans afin d'améliorer les conditions d'accueil sur 4 équipements sportifs : les salles GAMBETTA, J COLLET, J FERRY et R BURON

La dernière salle rentrant dans le cadre de ce programme de rénovation d'équipements sportifs est la salle R BURON : cet équipement accueille en journée principalement des élèves du collège SÉVIGNÉ , du lycée LAVOISIER, établissements situés à proximité, mais aussi L'USEP, UNSS, et l'activité du club de Volley : l'Étincelle en dehors du temps scolaire, les associations qui accompagnent les usagers sur les champs de la prévention, du lien social ou de la prévention santé utilisent aussi ponctuellement cet équipement.

L'estimation du programme de travaux, présentés précédemment en Conseil Municipal, s'élève à 732 000 € TTC.

Au regard de l'analyse des offres de marchés de travaux, il convient d'ajuster l'enveloppe financière à consacrer à ce projet et de la porter à près de 840 000 € TTC soit près de 700 000 € HT.

Une enveloppe de 105 416 € a été attribuée par le Département pour les travaux prévus sur la salle Robert Buron.

La collectivité a sollicité l'aide du Conseil Régional qui propose également d'accompagner les collectivités dans le cadre du dispositif de "soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics".

Cette subvention est conditionnée à la réalisation d'un audit thermique et d'un bouquet de travaux permettant une réduction des consommations d'énergie primaire d'au moins 40%.

Dans le cadre du projet de travaux de la salle Robert Buron, les travaux de rénovation énergétique comprennent:

- l'isolation de la couverture
- l'isolation des parois des vestiaires
- le remplacement des menuiseries extérieures
- l'installation d'une ventilation double flux performante
- le remplacement de l'éclairage existant par des luminaires Led
- un pilotage centralisé par un système de GTB.

Les autres travaux nécessaires à la remise en état de cet équipement sont :

- Restructuration des vestiaires et des douches : facilité d'accès et d'entretien.
- La restructuration des espaces de stockage du matériel scolaire et des clubs, mais aussi l'entretien des locaux.
- L'amélioration de l'accessibilité de l'équipement : redistribution des espaces, rampe, modification des entrées...
- La création d'une salle de réunion/ club House pour tous les utilisateurs scolaires et club de Volley.
- Amélioration de la sécurité de la salle : suppression des accès sur l'arrière de la salle, alarmes, éclairage, dispositifs de sécurité...

Il est proposé également de répondre à l'appel à projet commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2022.

Concernant la DETR, nous pouvons solliciter 30 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 600 000 €, ce taux est majoré de 10 % vu que ce projet est inscrit dans le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Énergétique) signé avec la Région et l'Etat.

La subvention DETR sollicitée pour ce projet est donc de 240 000 €.

Dans la mesure où la Ville peut prétendre à un maximum de 80 % de financement public, au regard des subventions obtenues du Département et de la Région et de la DETR escomptée, nous pouvons solliciter la DSIL à hauteur de 154 519 €.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit donc comme suit :

Dépenses		Recettes	
Lot 1 Démolition / Maçonnerie	85 858	<b>DETR (40% x 600 000)</b>	<b>240 000</b>
Lot 2 Charpente / couverture / isolation / Bardage	255 454	<b>DSIL</b>	<b>154 519</b>
Lot 3 Menuiseries Extérieures	35 910	Conseil régional	60 000
Lot 4 Menuiseries Intérieures	65 149	Conseil départemental	105 416
Lot 5 Doublage / Faux plafond	42 348	Ville de Mayenne (20%)	139 984
Lot 6 Electricité	43 937		
Lot 7 CVC	124 307		
Lot 8 Revêtement de sol	32 016		
Lot 9 Peinture	50 575		
Lot 10 Serrurerie	17 160		
Lot 11 Désamiantage	21 000		
Lot 12 Aménagement des extérieurs	47 226		
Contrôle technique	2 304		
Coordonnateur SPS	2 688		
Etude structure	9 454		
Audit thermique	3 600		
Etude amiante / plomb	918		
<i>Total TTC</i>	<i>839 903</i>		
<b>Total HT</b>	<b>699 919</b>	<b>Financements</b>	<b>699 919</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée :**

- valide le plan de financement de l'opération,
- autorise M. le Maire à solliciter les subventions DETR et DSIL 2022 auprès des services de l'état,
- et l'autorise à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet auprès des partenaires et des financeurs.

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

<b>27 - Affaires scolaires – Projet de rénovation énergétique de l'école P et M CURIE - Sollicitation de subventions DETR DSIL 2022</b>
---

#### **M. PAILLASSE expose :**

**VU** l'appel à projet commun de l'état en date du 7 octobre 2021 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)- année 2022

**VU** les articles L.2334-32 à L.2334-39, L.2334-42 et R.2334-19 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Considérant** que la Ville de Mayenne a engagé en 2020, un diagnostic sur l'ensemble de ses équipements scolaires et un travail d'étude afin de réaliser une prospective en matière d'équipements scolaires

#### **Contexte :**

Le travail de diagnostic, concernant les locaux scolaires et les évolutions nécessaires, a été réalisé par le cabinet AREP Menighetty. Le travail des consultants a été présenté au Comité de pilotage du projet, le



COFIL étant composé de représentants des parents d'élèves, d'enseignants, directeurs d'écoles, de techniciens et des élus.

Le COFIL a retenu plusieurs scénarios qui ont été détaillés, chiffrés et seront prochainement présentés aux élus afin de leur permettre d'avoir une vision prospective sur la question scolaire à courte et moyenne échéance.

L'école Pierre et Marie Curie élémentaire quel que soit le scénario retenu ne sera pas impactée par une réduction de l'utilisation des bâtiments. Cette école, quelle que soit la solution retenue afin de rationaliser nos accueils et locaux scolaires, doit bénéficier de travaux conséquents en matière d'amélioration de ses performances énergétiques. En effet ces travaux qui concernent l'enveloppe thermique du bâtiment sont envisagés depuis plusieurs années mais ont été reportés pour des questions de calendrier et de budget. Toutefois en fonction des choix stratégiques concernant l'avenir des établissements scolaires, et en fonction du scénario qui sera retenu pour les années à venir, d'autres travaux complémentaires pourraient être envisagés sur cet établissement, mais il est techniquement envisageable de traiter l'enveloppe thermique indépendamment de tout autre projet de travaux.

### **Description des travaux :**

Réaliser des travaux permettant de réaliser 30% d'économies d'énergie sur un établissement scolaire de la Ville de Mayenne.

Les travaux doivent être achevés avant le 31/12/2022.

Les travaux envisagés portent sur la rénovation énergétique de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie. Les consommations étaient de 286 MWh EF pour 2019 soit 139,5kWhEF/m<sup>2</sup> /an.

Les travaux décrits ci-dessous doivent permettre d'atteindre un gain supérieur à 30 % sur les consommations d'énergie.

L'école primaire Pierre et Marie Curie est composée d'un hall et de 2 ailes de 6 classes à l'étage et d'une salle de sport. La surface chauffée est de 1 330 m<sup>2</sup>.

Les travaux de l'école primaire consistent en :

- Une isolation des plafonds
- Un remplacement des faux plafonds et de l'éclairage
- Une isolation des murs par l'extérieur.
- La pose d'une ventilation double flux performante

L'estimation du programme de travaux, s'élève à 638 400 € HT

Ces montants s'entendent hors présence éventuelle d'amiante, renforcement de structure et autres aléas non prévisibles.

Il vous est proposé de solliciter à la fois la DETR et la DSIL pour 2022 ce programme pouvant remplir les conditions nécessaires à l'attribution de ces aides.

La DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux prend en compte un maximum de 500 000 € de coût d'opération à raison de 30 %, la subvention DETR sollicitée pour ce projet est donc de 150 000 €.

Les subventions allouées, toutes aides confondues, ne doivent pas représenter plus de 80 % du montant HT du projet. En conséquence, la DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local est sollicitée à hauteur de 360 720 €.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit donc comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
-----------------	-----------------

Travaux école primaire	638 400	<b>DETR</b> (30% x 500 000)	<b>150 000</b>
		<b>DSIL</b>	<b>360 720</b>
		Ville (20%)	127 680
<b>Total HT</b>	<b>638 400</b>	<b>Financements</b>	<b>638 400</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée :**

- valide le plan de financement de l'opération,
- autorise M. le Maire à solliciter les subventions DETR et DSIL 2022 auprès des services de l'état,
- et l'autorise à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet auprès des partenaires et des financeurs.

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET

<b>DEPARTEMENT DE LA MAYENNE</b>	<b><u>VILLE de M A Y E N N E</u></b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE</b>	<b><u>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</u></b>	
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt et un, le 3 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 9 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal, à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

### **Séance du 9 décembre 2021**

#### **Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mmes DESBOIS, LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, MOTTAIS, Mme JONES, M. TRIDON, Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU, CHOUZY conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

M. REBOURS donne pouvoir à Mme FOURNIER  
M. BAILLAU donne pouvoir à M. MARIOTON  
M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU  
Mme PAPAZIAN donne pouvoir à Mme ES SAYEH  
Mme OGER donne pouvoir à Mme SAULNIER  
Mme DEGUARA donne pouvoir à M. PAILLASSE

Mme COLLET a été désignée secrétaire de séance.

-----

### **28 – Economie - Autorisation d'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés 2022**

#### **Mme SAULNIER expose :**

Sur la commune de Mayenne, un commerce de détail peut ouvrir le dimanche s'il s'agit :

- d'un commerce de bouche, d'un café, restaurant, hôtel, d'une épicerie, tabac, fleuriste,
- d'un commerce sans salarié,

Sinon, il n'en a la possibilité que lors des dimanches et jours fériés dits "du maire". Il convient chaque fin d'année d'en faire la liste qui s'imposera aux autres commerces incluant les grandes surfaces et les concessionnaires automobiles.

Pour 2022 les jours fériés sont :

- jour de l'an : samedi 1er janvier 2022 ;
- Pâques : lundi 18 avril 2022 ;
- Fête du Travail : dimanche 1er mai 2022 ;
- Victoire des Alliés en 1945 : dimanche 8 mai 2022 ;
- Ascension : jeudi 26 mai 2022 ;
- Pentecôte : lundi 6 juin 2022 ;

- Fête nationale : jeudi 14 juillet 2022 ;
- Assomption : lundi 15 août 2022 ;
- Toussaint : mardi 1er novembre 2022 ;
- Armistice : vendredi 11 novembre 2022 ;
- Noël : dimanche 25 décembre 2022.

S'ajoutent les dimanches pour

- les demandes locales : à Mayenne le marché de Pâques le 18 avril et la Braderie le 28 août

- les demandes liées au secteur d'activité :

- dont les concessionnaires automobiles :

13 Mars            12 Juin            18 Septembre            16 Octobre

- les demandes liées à l'activité de Noël

4 décembre    11 décembre    18 décembre

- les demandes liées au Black Friday

27 novembre

- les demandes liées aux soldes

16 janvier    26 juin

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise l'ouverture des commerces sur les dates ci-dessus.***

A Mayenne, le 9 décembre 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre LE SCORNET